L'ESSENTIEL
SUR LE RAPPORT LÉGISLATIF POUR AVIS

Commission de LA CULTURE

SÉNAT

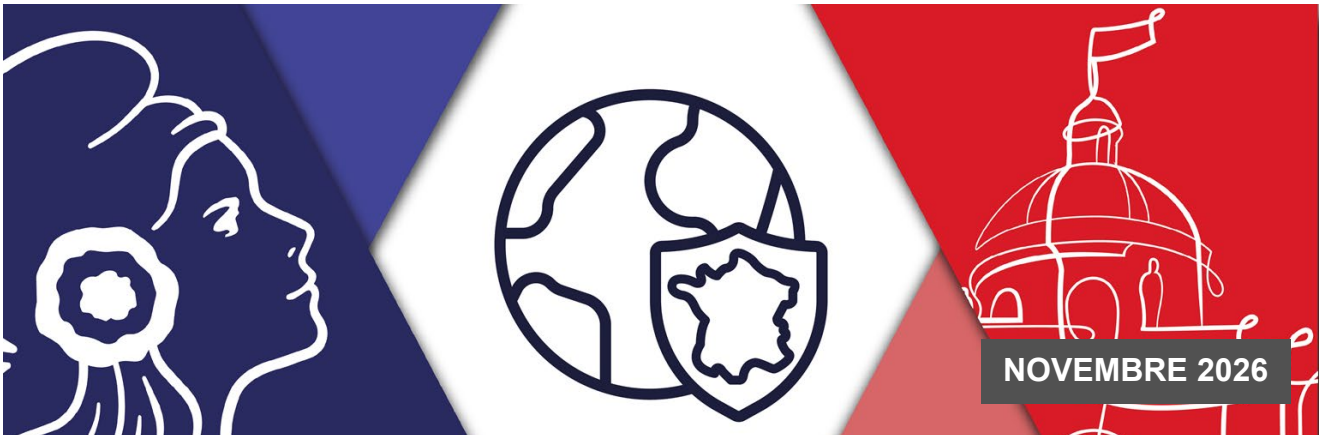
Diplomatie culturelle et d'influence

Au sein de la mission Action extérieure de l'État (dont les crédits sont quasiment stables à + 0,14 %), les crédits du programme 185 s'élèvent à 606,1 M€, en diminution nette de 5,2 M€ par rapport à la loi de finances initiale (LFI) 2026 (- 1 %). Cette stabilité relative fait suite à la forte baisse des crédits du programme en 2025 (- 9,6 %) et 2026 (- 6,2 %), après le bref « réarmement diplomatique » survenu en 2024.

Les subventions pour charges de service public (SCSP) des trois opérateurs, qui représentent 70 % des crédits du programme, sont strictement identiques à celles de 2026 :

- **le maintien, en euros courants, de la SCSP de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE)**, à hauteur de 398 M€, **ne permettra pas à l'agence de retrouver une situation budgétaire satisfaisante**. Son équilibre budgétaire reste dégradé, avec un déficit estimé à 45,7 M€ pour 2026, une augmentation de la part des pensions civiles dans son budget et une réduction importante du nombre de professeurs détachés. Les droits de scolarité ont pourtant augmenté en moyenne de 7 % à la rentrée 2026. La réforme en cours d'élaboration vise à rétablir durablement son équilibre économique et à moderniser son fonctionnement. La rapporteure regrette que l'État n'ait pas choisi de reprendre plusieurs préconisations du rapport d'information[1] de votre commission de juillet 2026, notamment une compensation à hauteur de 50 % du reste à charge des pensions civiles ou la possibilité pour l'AEFE d'emprunter afin de financer des investissements immobiliers au sein du réseau ;
- après plusieurs années de baisse, **le niveau de la SCSP de l'Institut français semble désormais constituer un plancher de soutenabilité**.

L'action « appui au réseau culturel et de coopération » est quant à elle en repli de 5,5 % par rapport au projet de loi de finances pour 2026. Les **crédits d'intervention non spécifiques des directions du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE)**, mobilisés notamment en cas de crise diplomatique ou de conflit armé, sont en outre fortement réduits.



[1] Rapport d'information n° 829 (2025-2026), déposé le 1er juillet 2026

Les objectifs et conditions de l'accueil des étudiants étrangers en France sont redéfinis par la stratégie *Choose France for higher education*. Les crédits des bourses destinées aux étudiants étrangers, après avoir été rognés de 20 % en 2026, sont reconduits. La cible du nombre de boursiers diminue néanmoins de 1 000 étudiants entre le PLF pour 2026 et celui pour 2027.

La commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport a émis, lors de sa réunion plénière du 18 novembre 2026, un avis défavorable à l'adoption des crédits consacrés à la Diplomatie culturelle et d'influence au sein de la mission « Action extérieure de l'État » du projet de loi de finances pour 2027.

I. L'enseignement français à l'étranger : une crise structurelle et de financement

A. Une agence fragilisée par le recul du financement public

À la rentrée 2026, l'AEFE recense 639 établissements :

- 68 établissements en gestion directe ;
- 151 établissements conventionnés (- 4 en un an) ;
- 420 établissements partenaires (+ 31 ouvertures en un an, après 16 en 2024-2025).

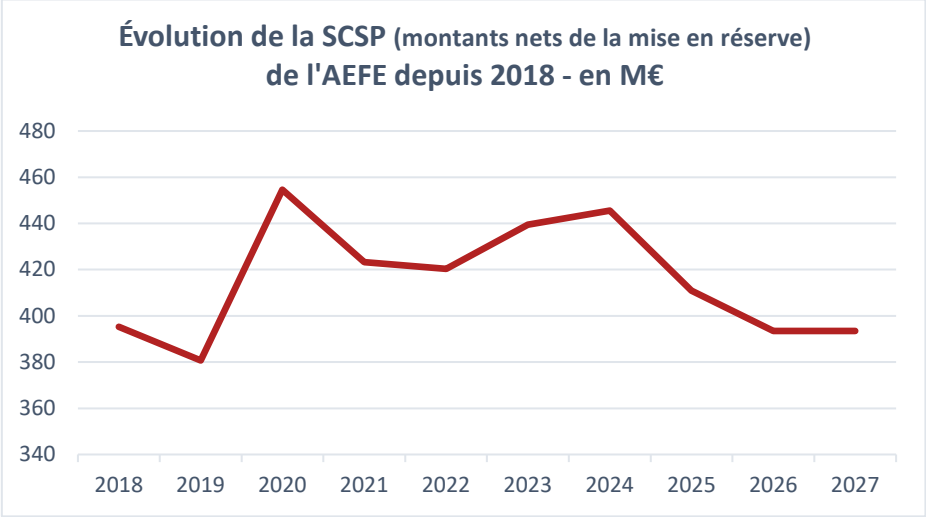
Malte et la Nouvelle-Zélande portent à 140 le nombre de pays couverts par le réseau d'enseignement français à l'étranger. L'effectif global du réseau s'est accru de 47 000 enfants depuis 2018, une hausse portée notamment par le Maghreb et l'Asie. 163 nouveaux établissements ont été homologués depuis 2019, la croissance du réseau reposant à 86 % sur les nouveaux établissements partenaires. Rappelons que le Président de la République avait souhaité, en 2018, que le nombre d'élèves du réseau soit doublé d'ici à 2030.

La Cour des comptes a rendu en septembre 2026 un avis sévère sur la politique Cap 2030, estimant que le développement avait été quatre fois moindre que celui fixé par le Président de la République, que « *la projection souhaitée ne reposait sur aucune étude solide » et que cette ambition était « excessive* ». Prenant acte que « *l'objectif fixé d'un doublement des élèves scolarisés à l'horizon 2030 ne serait pas satisfait* », la Cour invitait à « *revoir à la baisse les objectifs de croissance du nombre d'élèves scolarisés dans les établissements d'enseignement français.* » C'est aussi la conclusion du rapport de votre Commission demandant la suspension de l'objectif Cap 2030.

La hausse annuelle des effectifs a été limitée à 0,7 % entre 2024 et 2025, avec un peu plus de 405 000 élèves scolarisés à la rentrée 2026. Les effectifs cumulés des établissements en gestion directe (EGD) et des établissements conventionnés sont quant à eux en repli, notamment en Europe du Sud. Dans les seuls EGD, les effectifs sont en baisse de 1,4 % : le nombre d'élèves français baisse de 1,6 % alors que le nombre d'élèves nationaux est sensiblement identique. Cette diminution est en outre particulièrement marquée parmi les élèves étrangers tiers.

Il ressort des auditions de la Direction générale de la mondialisation du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, et du nouveau directeur de l'AEFE, que la croissance des effectifs ne constitue plus l'alpha et l'oméga de la politique de l'Agence, qui entend désormais « développer le réseau en faisant preuve de davantage de discernement que par le passé. »

Parallèlement à l'expansion du réseau, l'agence a connu, ces dernières années, une forte diminution de sa SCSP, qui l'a plongée dans de graves difficultés financières.



***Source** : direction du budget*

La baisse de son financement public n'a été que partiellement compensée par la hausse de ses ressources propres, qui représentent 57 % de ses recettes totales. Son équilibre budgétaire reste ainsi dégradé, avec un déficit estimé à 45,7 M€ dans son premier budget rectificatif pour 2026. Pour 2027, le maintien de la SCSP à hauteur de 398 M€ ne devrait pas lui permettre de retrouver une situation budgétaire satisfaisante.

À la rentrée 2026, les droits d'écolage ont pourtant augmenté en moyenne de 7 % dans l'ensemble du réseau, et même de 8 % dans les EGD et les établissements conventionnés.

L'une des causes de la détérioration de la situation budgétaire de l'agence réside dans sa participation au financement du régime de retraite de ses agents depuis le 1er janvier 2009, contribution qui n'est pas compensée par l'État depuis 2010. Le coût de la pension civile s'élève à 184,9 M€ au budget initial 2027 de l'AEFE, et aucune compensation étatique n'est envisagée. Le taux de la contribution employeur au titre des pensions civiles n'augmentera pas en 2027, alors qu'il a progressé de 4 points par an ces dernières années, ce qui a fortement accru son poids dans la masse salariale de l'agence.

La nouvelle contribution des établissements de l'enseignement français à l'étranger (EFE) au financement de la pension civile des personnels détachés, mise en place dans l'urgence en décembre 2025, est évaluée à 55,2 M€ sur ses deux premières années de mise en œuvre. Au 1er octobre 2026, tous les établissements conventionnés ont signé l'avenant instaurant cette contribution (proportionnelle au nombre de personnels détachés dans l'établissement), à l'exception de celui d'Ottawa, déconventionné et devenu partenaire. L'agence s'est engagée à accompagner les établissements nécessitant un étalement des encaissements liés à cette nouvelle contribution et a parfois gelé l'augmentation de la participation à la rémunération des résidents et détachés (PRRD) découlant de cet avenant. 25 établissements auront besoin d'une aide ponctuelle en 2026, estimée à 1,65 M€. **La négociation des avenants a donc permis de sécuriser une recette de 5,8 M€ contre des mesures de soutien s'élevant au total à 2,3 M€ et contre la baisse drastique du nombre de professeurs détachés dans les établissements, avec la remise en cause du statut de professeur résident et un dialogue social tendu.**

Les EGD ont quant à eux dû intégrer cette nouvelle contribution dans leurs trajectoires pluriannuelles par une rationalisation de leurs dépenses et une augmentation des droits d'écolage (+ 14 % sur deux ans).

Deux dispositifs gérés par l'AEFE : le LabelFrancÉducation et FLAM

Le L**abelFrancÉducation**, créé en 2012 par le MEAE et dont la gestion et l'animation sont confiées à l'AEFE, compte 825 établissements labélisés dans 65 pays. 47 établissements ont été labellisés entre 2025 et 2026. Le réseau rassemble désormais 220 000 élèves, soit l'effectif cible pour 2026. Pour la première fois en 2026, vingt-cinq candidatures qui ne réunissaient pas l'ensemble des critères requis ont reçu un avis défavorable. Depuis septembre 2026, les enseignants de ces établissements ont la possibilité de s'inscrire à des formations proposées par les Instituts régionaux de formation.

Le dispositif FLAM (« français langue maternelle ») s'adresse, depuis 2001, à des enfants et adolescents français de 3 à 18 ans résidant à l'étranger, en soutenant des associations proposant, dans un cadre extrascolaire, des activités autour de la pratique de la langue française. Le réseau compte actuellement 124 associations détentrices de la marque FLAM implantées dans 32 pays. Quatre pays regroupent près de 60 % des associations : le Royaume-Uni (40), les États-Unis (16), l'Allemagne (8) et l'Irlande (6). L'AEFE conjugue soutien financier aux associations (460 600 € en 2026), professionnalisation des intervenants et structuration du réseau. Le budget alloué aux associations FLAM a fortement fluctué ces dernières années, passant de 250 000 € avant 2020 à 500 000 en 2021, puis 1 M€ de 2022 à 2024, pour être divisé par 2 en 2025. Il est resté de 460 000 € en 2026. Cela rend difficile la lisibilité et fiabilité de la subvention publique pour les associations, impactant leur capacité à se projeter dans de nouveaux projets. Votre commission avait proposé en juillet dernier de passer à un modèle de subvention de fonctionnement pour mieux accompagner ces associations.

À la rentrée 2026, le nombre de postes vacants s'établissait à 264 (246 enseignants, 11 formateurs et 7 d'encadrement). La fermeture de 326 postes avait été actée pour l'année 2026, et il est prévu de supprimer 180 postes supplémentaires à la rentrée 2027. Il faut remonter à la période 2018-2020 (au cours de laquelle 512 postes avaient été supprimés) pour retrouver de telles coupes dans les effectifs.

B. Une réforme qui ne saurait se substituer à un financement à la hauteur des missions de l'opérateur public

Une nouvelle feuille de route à dix ans doit garantir le développement soutenable du réseau, sa cohérence géographique et sa pérennité. La réforme que souhaitent engager l'AEFE et sa tutelle repose sur deux orientations :

1) Rétablir durablement l'équilibre économique et moderniser le fonctionnement de l'agence. Les trois principales contributions versées par les établissements du réseau seraient refondues. Le nouveau système de participations devrait garantir la lisibilité des sommes dues par les établissements et la prévisibilité des hausses de droits de scolarité. Il pose la question d'un système de contribution « à la carte » qui devra maintenir l'esprit de solidarité et la cohérence du réseau mondial.

2) Renforcer la place de l'AEFE comme opérateur de l'influence française par l'éducation. Sa gouvernance serait refondée afin de rendre le conseil d'administration plus efficace et représentatif. L'organisation du siège distinguera davantage les missions de gestionnaire de l'agence de celles liées au pilotage de l'enseignement français à l'étranger.

La réforme a pour horizon 2028, avec plusieurs étapes d'ici là :

- d'ici la fin 2026, les mesures possibles seront identifiées et les arbitrages interministériels rendus ;
- début 2027, ces propositions seront présentées aux organisations syndicales puis soumises au conseil d'administration en février ;

- à partir de la rentrée 2027, les décisions formalisées devront engager la transformation progressive du modèle de l'agence.

Le calendrier proposé par le MEAE semble difficilement compatible avec l'objectif majeur d'assurer désormais la durabilité et la confiance dans les évolutions du réseau après des annonces et ajustements en urgence ces dernières années. Votre rapporteure regrette que les recommandations du rapport d'information sur l'enseignement français à l'étranger du 1er juillet 2026 ne semblent pas être suivies par le Gouvernement. Il s'agissait notamment de prévoir une compensation par l'État à hauteur de 50 % du reste à charge des pensions civiles (recommandation n° 6). Cette somme correspond à la moitié du surcoût lié à la fin de l'exonération des cotisations aux pensions civiles pour les fonctionnaires affectés dans le réseau.

Ce rapport préconisait également de donner à l'AEFE une visibilité budgétaire pluriannuelle et de lui permettre de recourir à l'emprunt afin de financer les investissements nécessaires à la modernisation des établissements scolaires. Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière 2016-2020 a été prolongé et le suivant est en cours d'élaboration. Pour les investissements qui ne pourraient être financés sur fonds propres par les établissements, le MEAE envisage le recours à des avances France Trésor ou à la mutualisation de trésorerie.

Les crises internationales affectant les conditions d'intervention des réseaux en 2026



En **Afrique**, l'AEFE a adapté son dispositif afin de préserver autant que possible la continuité de l'enseignement français :

- au Burkina Faso, la rupture des relations diplomatiques avec la France annoncée le 26 juin 2026 et le départ de l'ensemble des personnels détachés ont conduit à la dénonciation, au 1er septembre 2026, des conventions avec les lycées de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso, au profit d'accords de partenariat. Les effectifs y ont été quasiment maintenus et plusieurs personnels détachés ont choisi de poursuivre leur activité sous contrat local. L'Institut français du Burkina Faso a été mis en sommeil, son espace « la ruche » a fermé et l'accompagnement des porteurs de projets a été suspendu ;

- au Mali, le passage du lycée Liberté de Bamako du statut conventionné à celui de partenaire est prévu au 1er septembre 2027. Les soutiens de la diplomatie culturelle sont exclusivement destinés au poste diplomatique, qui poursuit directement l'accompagnement des acteurs de la société civile ;

- en République démocratique du Congo, les antennes de l'institut français (IF) de Goma et Bukavu ont fermé en janvier 2026 ; deux antennes y restent ouvertes, à Kinshasa et Lubumbashi.

Au **Proche et au Moyen-Orient**, le contexte politique a conduit les postes diplomatiques à annuler, adapter ou relocaliser certaines actions :



- en Iran, la présence française a été réduite à Téhéran, ce qui a directement affecté l'école française : instruction a été donnée de fermer les deux postes de résidents et de rappeler en France le proviseur. Les effectifs demeurent modestes (32 élèves de la petite section à la Terminale), notamment du fait d'un durcissement des règles de scolarisation des binationaux ;

- au Liban, les 400 élèves de l'établissement situé dans le Sud sont actuellement accueillis à Beyrouth, ce qui suppose quatre heures de trajet en bus par jour.

II. Le réseau culturel et de coopération : des économies répétées qui affaiblissent l'influence française

A. L'Institut français contraint de réduire ses activités et ses effectifs

La SCSP versée à l'Institut français (25,52 M€) est stable dans le projet de loi de finances pour 2027. Néanmoins, après un recul de plus de 5,5 M€ depuis 2019, cette subvention a désormais atteint un seuil critique, d'après la présidente de l'Institut, Eva Nguyen Binh. Toute nouvelle baisse compromettrait la capacité de l'Institut à assurer l'ensemble des missions que lui confie l'État. Les recettes annuelles totales de l'Institut français sont passées de 38,8 M€ en 2022 à 32,2 M€ en 2026, soit une baisse de près de 17 %.

Entre 2025 et 2026, les crédits d'intervention financés par la SCSP ont reculé de 41 %, soit près de 5 M€. Les crédits de la SCSP consacrés à l'activité devraient s'élever pour 2027 à seulement 29,4 % de son montant total (7,5 M€). Ces diminutions réduisent concrètement le nombre d'artistes, de professionnels, de postes diplomatiques, de collectivités et de projets accompagnés.

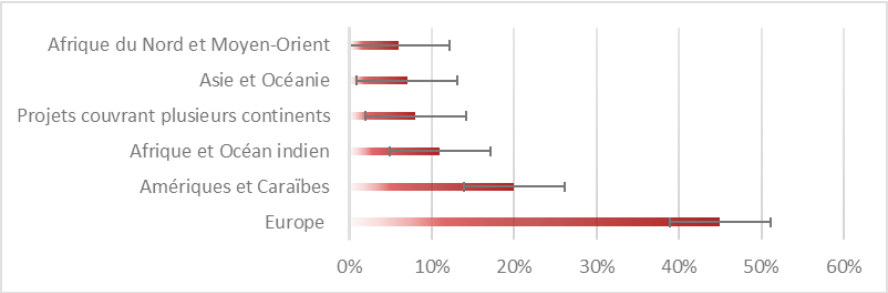
La stabilité de la SCSP en 2027 ne permettra pas de rétablir les programmes réduits ou suspendus en 2026, notamment les ateliers de l'Institut français, qui réunissaient à Paris, pendant trois jours, de nombreux acteurs des instituts français (1 000 personnes lors de la dernière édition en 2025), ni la Biennale de la danse en Afrique. Le soutien aux secteurs du cinéma et du livre a également pâti de l'amoindrissement des ressources de l'IF. La programmation 2027 de l'Institut est construite dans une logique de stricte maîtrise des dépenses, qui préserve l'appui au réseau culturel français à l'étranger et le soutien aux industries culturelles et créatives (ICC).

Les recettes propres de l'Institut français atteignent 5,4 M€ au second budget rectificatif de 2026 contre 5,1 M€ en 2025, soit une hausse de 6 %. Ce montant sera certainement revu à la hausse dans le dernier budget rectificatif de 2026, grâce au mécénat levé pour la saison Pologne – France.

La baisse de la SCSP pèse nécessairement sur la gestion du personnel de l'Institut : en 2026, onze postes ont été gelés à la suite de départs, dont celui du directeur général. D'autres mesures d'économie ont été mises en place, notamment la réduction du nombre et des montants des promotions et la baisse du nombre de stagiaires recrutés. En 2027, la réduction du schéma d'emploi prévu dans le projet de loi de finances, conjuguée à la nécessité de maintenir la masse salariale à son niveau de 2026 – malgré sa progression tendancielle – imposera de nouvelles mesures de maîtrise des effectifs ; trois postes devraient ainsi être gelés.

L'action de l'Institut français s'inscrit dans le cadre du contrat d'objectifs et de performances (COP) 2025-2027, qui lui fixe quatre objectifs : soutenir et animer l'action du réseau de coopération et d'action culturelle français à l'étranger ; accompagner les créateurs et les ICC françaises dans leur développement à l'international ; renforcer le dialogue entre les cultures, les langues et les sociétés ; renforcer le pilotage interne de l'opérateur pour le rendre plus agile, performant et responsable. Malgré un contexte contraint, toutes les cibles des indicateurs du COP ont été atteintes en 2025. La préparation du prochain COP sera engagée en 2027 avec les deux ministères de tutelle, pour une entrée en vigueur début 2028.

Répartition des projets financés par l'IF selon les zones géographiques



***Source** : Institut français*

L'Institut français a levé plus de 18 M€ de fonds européens depuis 2012, dont près de 15 M€ depuis 2020. Avec 84 % de réussite entre 2012 et 2026, il est très compétitif sur ces projets. La demande formelle d'accréditation PACA, certification délivrée par la Commission européenne, nécessaire pour candidater à de nombreux projets communautaires, a été déposée par l'IF le 24 juillet 2026 auprès de la Commission, avec l'objectif de l'obtenir dès 2027. Néanmoins, ces financements ne sauraient pallier la baisse de la SCSP : ils sont affectés à des projets spécifiques, ne couvrent pas les dépenses de structure et supposent un cofinancement. En outre, un recours accru à ces financements pourrait modifier en profondeur le positionnement de l'Institut français, en l'orientant davantage vers la conduite de projets européens, qui représentent déjà une part importante de son activité. Cette évolution pourrait réduire ses marges d'initiative et sa capacité à conduire une politique culturelle répondant aux priorités diplomatiques françaises.

B. Instituts français et alliances françaises : les crédits d'intervention du réseau devenus variable d'ajustement

Le réseau se compose de 137 services de coopération et d'action culturelle (SCAC), 103 établissements à autonomie financière (EAF) dont 100 pluridisciplinaires fusionnés avec les SCAC dans un dispositif unique d'instituts français, 22 instituts français de recherche à l'étranger et 813 alliances françaises. Le seul institut français créé en 2026 est celui du Pakistan, à Islamabad.

Le programme 185 a fait l'objet d'un surgel total de 6,6 M€ en 2026 ; les crédits du réseau culturel français à l'étranger en ont absorbé 5,5 M€. Pourtant, dans le PLF pour 2027, les crédits d'appui au réseau culturel et de coopération diminuent de 5,5 % pour atteindre 97,7 M€ (- 5,7 M€). En leur sein, la dotation de fonctionnement aux instituts français et la subvention aux alliances françaises baissent légèrement (- 0,5 M€ pour la première et - 0,3 M€ pour la seconde). Les crédits d'intervention non spécifiques du réseau sont les plus durement touchés (-4,9 M€) ; ils répondent à des engagements juridiques et apportent de la flexibilité pour intervenir en cas de crise diplomatique ou de conflit.

Ces baisses de dotation réduiront le nombre de projets culturels financés ou cofinancés par les instituts français : si 42 500 projets ont été recensés en 2025, la cible est fixée à seulement 34 200 projets en 2027 et 27 700 en 2029.

Les recettes totales des EAF ont atteint 262 M€ en 2025, en légère baisse du fait de la diminution des dotations de fonctionnement de l'État. Les recettes propres ont continué de progresser (+ 4 %). La baisse des soutiens extérieurs (mécénat et parrainages) pourrait conduire à stabiliser leur taux d'autofinancement en 2027, autour de 73 %.

Les instituts culturels franco-allemands (ICFA)

La création des ICFA constitue l'un des quinze projets prioritaires du Traité d'Aix-la-Chapelle signé le 22 janvier 2019 par la France et l'Allemagne. Ils prennent deux formes : des instituts intégrés, dotés d'une gouvernance binationale, et des structures colocalisées, qui conservent leur organisation propre tout en partageant des locaux, une programmation culturelle et une stratégie de communication. Le dispositif s'est principalement déployé, à ce stade, sous la forme de colocalisations, et non d'instituts intégrés supposant une mutualisation institutionnelle et des moyens plus poussés.

Avant 2026, trois ICFA avaient déjà vu le jour : à Palerme en 2021, puis à Ramallah et Atlanta en 2022. Au printemps 2026, deux nouveaux ICFA ont ouvert à Cordoba (Argentine) et Glasgow (Écosse). La signature de l'accord intergouvernemental entre les autorités françaises et kirghizes le 16 avril 2026 permet d'envisager l'inauguration d'un nouveau centre culturel conjoint à Bichkek fin 2026.

Les crédits destinés aux ICFA diminueront de 150 000 € dans le PLF 2027, ce qui nécessitera de réévaluer la programmation conjointe avec les partenaires allemands dans les instituts existants ou en projet.

Le soutien aux alliances françaises s'élève à 7,5 M€ dans le PLF 2027. Ces crédits recouvrent :

- d'une part, les subventions aux alliances françaises locales, associations de droit local dont la moitié est soutenue soit par la mise à disposition de personnels, soit par le versement de subventions ;

- d'autre part, la subvention à la fondation des alliances françaises et le fonds de coordination et de modernisation du réseau des alliances françaises. La fondation, qui assure une mission de régulation et d'animation du réseau des alliances, a augmenté le nombre de ses délégués géographiques, ses effectifs atteignant désormais 10 ETPT. Elle a aussi actualisé ses statuts pour mettre en place son fonds de garantie et modifier la composition de son conseil d'administration.

La Cour des comptes indique qu'« en 2024, les niveaux de fréquentation des instituts français et des alliances françaises constatés en 2018 n'ont pas été rattrapés après la baisse intervenue en 2020 en raison de la crise sanitaire. Ainsi, de 2018 à 2024, l'effectif des apprenants de français a chuté de 11,6 % et celui des inscriptions de 18,9 %. »

III. La diplomatie universitaire et scientifique redéfinie dans une nouvelle stratégie

Notre pays a reculé au huitième rang mondial des destinations d'accueil des étudiants, derrière la Turquie. La France est toutefois le troisième pays d'accueil non anglophone et le quatrième pays d'accueil des doctorants.

Le montant de la SCSP allouée à Campus France inscrit sur le P185 est à un niveau équivalent à celui de la LFI 2026. Cet opérateur est chargé de promouvoir les formations supérieures françaises à l'étranger et de fournir des prestations aux bénéficiaires de programmes de mobilité internationale développés par la France.

En PLF 2027, les bourses de mobilité sont préservées à hauteur de 56,3 M€ après une baisse de près de 14 M€ (- 20 %) en LFI 2026. À ce montant s'ajoute 1 M€ de bourses, principalement de coopération administrative, jusqu'à présent portées par le programme 209. Cette année, les crédits ouverts pour de nouvelles bourses ont été divisés par deux, passant de 30 M€ en 2025 à 15 M€ en 2026.

A. Une nouvelle stratégie pour l'accueil des étudiants étrangers en France

La stratégie Bienvenue en France, couvrant les années 2018 à 2027, avait notamment pour objectif :

- d'accueillir 500 000 étudiants internationaux en France en 2027. Cet objectif est sur le point d'être atteint ;

- de doubler le nombre de bourses d'études pour les étudiants étrangers, avec l'objectif de 15 000 boursiers en 2027 ;

- de doubler le nombre d'étudiants bénéficiant en France d'un enseignement en anglais ; le nombre de formations en langue anglaise a augmenté d'un quart entre 2018 et 2025.

Depuis avril 2026, la nouvelle stratégie *Choose France for higher education* recentre la politique d'attractivité sur l'excellence et sur les filières répondant aux besoins économiques. Ainsi, 60 % des bourses sont fléchées vers les filières STIM (Sciences, Technologie, Ingénierie, Mathématiques). Les disciplines prioritaires du plan interministériel France 2030 (technologies de pointe ou de rupture) sont également mises en avant.

Les bourses du gouvernement français, qui s'inscrivent dans cette stratégie, sont à la fois un outil d'attractivité universitaire et scientifique et un vecteur de diplomatie d'influence. 2,4 % des étudiants internationaux inscrits en France bénéficient d'une bourse du MEAE, au titre de trois dispositifs :

- **le programme France Excellence Major** : géré conjointement par l'AEFE et le MEAE, il s'adresse aux meilleurs bacheliers étrangers issus de l'enseignement français à l'étranger pour financer cinq années d'études supérieures en France. Son budget s'élève à 7,8 M€ pour 2026. 70 % des boursiers bénéficient de son taux le plus élevé. La campagne 2026 s'est déroulée dans un contexte budgétaire contraint, avec un nombre de lauréats réduit à 100 contre 180 en 2025 ;

- **le programme France Excellence Eiffel** : géré par le MEAE, il s'adresse aux meilleurs étudiants étrangers pour des masters et des doctorats, *via* Campus France ;

- **les bourses des ambassades (BGF)** : elles sont attribuées localement par les services de coopération et d'action culturelle des ambassades et consulats de France pour des séjours d'études et de recherche ainsi que des stages.

Cette nouvelle stratégie au nom anglophone s'est accompagnée de plusieurs évolutions réglementaires :

- un décret du 19 mai 2026 vise à généraliser l'application des droits universitaires différenciés pour les étudiants extracommunautaires ;

- à compter du 1er juillet 2026, les étudiants extracommunautaires ne peuvent plus bénéficier de l'aide personnalisée au logement (APL) s'ils ne sont pas titulaires d'une bourse sur critères sociaux (décret du 27 juin 2026) ;

- le seuil minimum de ressources exigé des étudiants extracommunautaires était fixé jusqu'à l'été 2026 à 615 € par mois, ce qui représentait 60 % du seuil de pauvreté. Depuis le décret du 22 juin 2026, ce seuil n'est plus fixe, mais fixé à 47 % du SMIC brut mensuel au moment de la demande, soit 877,50 € par mois actuellement. Or ce niveau est supérieur au taux actuel de bourse le plus élevé du programme France Excellence Major (860 €). Le MEAE et l'AEFE travaillent en conséquence à porter les allocations mensuelles à 900 €. Le coût de cette réévaluation est estimé à 70 000 € pour une mise en œuvre au 1er septembre 2027, puis à 145 000 € en année pleine. Ces évolutions devraient avoir un impact sur le nombre de boursiers entrants.

La plateforme Études en France a centralisé 1,3 million de vœux en 2025-2026. Elle s'adresse aux étudiants étrangers résidant hors UE, n'ayant pas été scolarisés dans l'enseignement français à l'étranger et ayant besoin d'un visa long séjour pour études. Elle dématérialise le processus de candidature pédagogique auprès des universités/écoles connectées et constitue la procédure obligatoire pour l'obtention du visa auprès du service consulaire. Les étudiants étrangers issus de l'enseignement français à l'étranger doivent quant à eux candidater *via* Parcoursup, la plateforme Études en France leur servant uniquement à l'obtention d'un visa.

B. Mieux répertorier les formations et leur qualité, un enjeu pour la diplomatie scientifique et universitaire

Dans un contexte de forte expansion de l'enseignement supérieur privé, certains groupes démarchent directement des étudiants étrangers, en dehors de la plateforme « Études en France ». Ils contournent ainsi l'évaluation conduite par Campus France, qui vérifie la cohérence entre le projet des candidats et leurs choix d'orientation. Or, l'admission dans un établissement ne préjuge ni de l'avis de Campus France ni de la décision des services consulaires. Le risque est donc réel de voir des étudiants étrangers s'acquitter de tout ou partie de frais de réservation et de scolarité sans obtenir de visa. Par ailleurs, la faible lisibilité de la qualité de ces formations menace l'image de l'enseignement supérieur français, et représente ainsi un enjeu majeur pour la diplomatie scientifique française.

Le projet de loi relatif à l'enseignement supérieur privé, actuellement en navette parlementaire, doit permettre de renforcer les garde-fous existants. L'objectif est de préserver la réputation de l'enseignement supérieur français et la crédibilité des procédures de sélection exigeantes mises en place par Campus France et les ambassades.

La commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport a émis, lors de sa réunion plénière du 18 novembre 2026, un avis défavorable à l'adoption des crédits consacrés à la diplomatie culturelle et d'influence de la mission « Action extérieure de l'État » du projet de loi de finances pour 2027.

POUR EN SAVOIR PLUS

https://www.senat.fr/dossier-legislatif/pjlf2027.html



Pierre-Antoine LEVI
Président
Tarn-et-Garonne
Union Centriste et Indépendants



Mathilde OLLIVIER
Rapporteure
Français établis hors de France (Série 1)
Écologiste - Solidarité et Territoires

com-cult@senat.fr 01.42.34.23.23 www.senat.fr